Réf. Farde e-Assemblées : 2740744

N° OJ : **20**

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/11/2026

Objet : Services du Secrétaire.- Tutelle sur le Mont-de-Piété.- Budget 2027.

Le Conseil communal,

Vu l'article 8 de la loi du 30 avril 1848 réorganisant les Mont-de-Piété ;

Vu l'article 276 de la Nouvelle loi communale ;

Vu le règlement organique du Mont-de-Piété adopté par le Conseil communal le 7 septembre 2020 ;

Vu la décision du Conseil d'administration du Mont de piété du 15 octobre 2026 adoptant le budget 2027 ;

Considérant les justifications exposées dans le rapport du Mont-de-Piété ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Le budget 2027 du Mont-de-Piété (délibération du Conseil d'administration du Mont de piété du 15 octobre 2026) est approuvé.

Annexes :

Décision du CA du Mont-de-Piété du 15/10/2026. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Rapport FR. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Budget 2027. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)